

Délégation départementale d'Eure-et-Loir

**ARRETE n° 2022-DD28-OSMS-CSU-0015**  
**modifiant la composition nominative du conseil de surveillance**  
**du Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN de Dreux,**  
**dans le département d'Eure-et-Loir**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**Vu** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire à compter 17 avril 2019 ;

**Vu** la décision n° 2016-DG-DS28-0001 du 4 avril 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire à Monsieur Denis GELEZ en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département d'Eure et Loir ;

**Vu** la décision n° 2021-DG-DS28-0003 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature au directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé de l'Eure-et-Loir ;

**Vu** l'arrêté n° 2010-OSMS-CSU n° 28-0002 du 02 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN de Dreux dans le département d'Eure-et-Loir ;

**Vu** l'arrêté n° 2020-OSMS-CSU n° 28-0041 en date du 17 septembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN de Dreux ;

**Vu** le courriel du 07 mars 2022 désignant les représentants du personnel médical et non médical pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Dreux ;

**Vu** le courrier de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir en date du 21 mars 2022 désignant le représentant des usagers pour le Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN de DREUX ;

## **ARRETE**

**Article 1 :** L'arrêté n° 2019-OSMS-CSU n° 28-0003 en date du 25 février 2019 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN de Dreux est abrogé.

**Article 2 :** Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN – 44 avenue du Président J.F. Kennedy – 28100 DREUX, établissement public de santé de ressort communal est composé des membres ci-après :

### **I. Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

#### **1. En qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, maire et Madame Fouzia KAMAL, représentants de la ville de Dreux ;
- Messieurs Damien STEPHO et Jean-Michel POISSON, représentants de l'agglomération du pays de Dreux ;
- Monsieur Jacques LEMARE, représentant du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir ;

#### **2. En qualité de représentants du personnel médical et non médical**

- représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotéchniques : *siège vacant*
- Docteurs Pascal LECLERC et Marie-Claire CHARPIN, représentants de la Commission Médicale d'Établissement ;
- Madame Amandine ROUSSEAU et Monsieur Thierry BUQUET, représentants désignés par les organisations syndicales ;

#### **3. En qualité de personnalités qualifiées**

*désignées par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire*

- Docteurs Benoist JANVIER et Olivier BRASSE

*Désignées par Madame le Préfet d'Eure-et-Loir (représentants des usagers)*

- Madame Monique ROBILLARD (UDAF 28) et Messieurs Michel BUON (Ligue contre le cancer d'Eure-et-Loir) et BOZET Christian (UDAF)

## **II. Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative**

- Le vice-président du directoire du Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN de Dreux
- La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant
- Le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Eure-et-Loir
- Monsieur Claude LEPAIS, représentant des familles de personnes accueillies en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

**Article 3 :** La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du Code de la Santé Publique. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 4 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. À l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du Centre-Val de Loire.

**Article 5 :** Le directeur du Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN de Dreux, le directeur départemental d'Eure-et-Loir de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 24 MARS 2022

P/la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Centre-Val de Loire  
Le Délégué départemental d'Eure-et-Loir



Denis GELEZ